

SONDAGE : la conciliation famille-travail en net recul

« Le problème nécessite d’agir collectivement et requiert la mobilisation de tous les acteurs de la société »

- Corinne Vachon Croteau
Directrice générale du Réseau pour un Québec Famille

Montréal, le 16 octobre 2023 – Après avoir connu une embellie durant la pandémie avec, entre autres, l’avènement du télétravail, les difficultés de conciliation famille-travail augmentent pour retrouver les niveaux pré-pandémiques. Bien que bon nombre d’employeurs se sont montrés conciliants durant la pandémie, il ne faut pas que ce soutien s’effrite avec le temps. Les employeurs qui ne réalisent pas encore que la conciliation famille-travail n’est pas une tendance, mais bien un besoin qui est là pour rester, ont intérêt à se réveiller rapidement puisque les conséquences auxquelles ils devront faire face seront inévitables. Aussi, le contexte de pénurie de main-d’œuvre faisant pression sur les employeurs et les employé(e)s invite à une prise en charge collective de cet enjeu, afin d’éviter que la situation ne se détériore davantage.

Selon les plus récentes données du sondage annuel sur la conciliation famille-travail réalisé par Léger pour le compte de Concilivi, une initiative du Réseau pour un Québec Famille (RPQF), les principaux indicateurs sont en baisse. La facilité avec laquelle parents et personnes proches aidantes québécois concilient famille et travail recule de 8 points de pourcentage par rapport à l’année dernière (de 67 % à 59 %). Le niveau de stress occasionné par la conciliation famille-travail augmente de 3 points (56 % à 59 %). Le degré d’information sur les mesures de conciliation disponible dans l’entreprise baisse de 8 points (74 % à 66 %). Le caractère suffisant des mesures proposées diminue de 4 points (63 % à 59 %).

Autre signe préoccupant, près de deux répondants sur trois (62 %) seraient prêts à changer d’emploi pour bénéficier de meilleures conditions de conciliation famille-travail, en hausse de 6 points de pourcentage.

Des exigences professionnelles qui pèsent lourd

Le sondage montre par ailleurs que les exigences du travail pèsent lourd dans le contexte de la pénurie de main-d’œuvre qui affecte 61 % des répondants au sondage. Dans l’ensemble, 54 % des travailleuses et travailleurs interrogés disent que celles-ci affectent leur santé mentale (stress, épuisement, tension, dépression, etc.). Quatre personnes sur dix (40 %) mentionnent qu’elles interfèrent avec leur vie familiale et 35 % indiquent même qu’il leur est difficile de s’acquitter de leurs responsabilités familiales en raison du stress causé par leur travail.

Le télétravail se stabilise

Legs de la pandémie, le télétravail continue de faire partie du quotidien de 50 % des répondants au sondage, soit 17 % à temps plein et 33 % en mode hybride. À cela s'ajoutent 9 % qui en font de façon occasionnelle (moins d'une fois par semaine), tandis que 41 % n'y ont pas accès du tout. Or, 84 % des personnes qui ont accès au télétravail disent que celui-ci facilite leur conciliation famille-travail.

La professeure Diane-Gabrielle Tremblay (TELUQ), qui a participé à l'élaboration de l'étude, constate que les employeurs cherchent toujours la formule optimale entre permettre à leurs employé(e)s de bénéficier de la flexibilité associée au télétravail et profiter des avantages du présentiel sur la cohésion des équipes et la fluidité des collaborations. Elle s'attend à voir ces chiffres évoluer encore dans le futur. « On voit que, lorsque bien balisé, le télétravail peut être un outil efficace pour aider les travailleuses et les travailleurs à jouir d'un meilleur équilibre. Ces derniers temps, on sent un mouvement inverse, alors que les employeurs sont de plus en plus tentés de ramener tout le monde au bureau. Il sera intéressant de voir quelle tendance l'emportera », analyse-t-elle.

Élargir le cadre

Sans nier qu'il y ait encore place à l'amélioration au chapitre des relations de travail, la directrice générale du RPQF croit que ces résultats invitent à une réflexion plus large. « Le problème dépasse la stricte relation employeurs-employés et nécessite d'agir collectivement, chacun des acteurs ayant une part de responsabilité: personnes en emploi, organisations, collectivité et gouvernement.», avance Corinne Vachon Croteau.

Elle pointe en exemple les habitudes de consommation qui créent une forte pression sur la chaîne de distribution du fait des horaires étendus de service et des demandes exigeantes au niveau de la rapidité d'exécution du travail ou de la disponibilité des produits. Elle croit aussi que du chemin reste à faire en matière d'optimisation des processus opérationnels. Le gouvernement peut aussi en faire plus en soutenant davantage les organisations dans leur réflexion en matière de conciliation famille-travail et dans la mise en place d'efforts pour contrer la pénurie de main-d'œuvre, à son avis. Enfin, elle rappelle l'importance de se montrer solidaires envers les besoins des parents et des personnes proches aidantes, en visant l'équité davantage que l'égalité dans l'attribution d'accommodements au travail.

« L'action des familles crée des bénéfices pour toute la société, c'est un juste retour des choses que toute la société soit mobilisée pour les soutenir. », affirme-t-elle.

Plus de six travailleur(-euse)s ont des responsabilités de proche aidance

En plus des questions usuelles sur la conciliation famille-travail, l'édition 2023 du sondage Concilivi a scruté la situation des personnes proches aidantes. Quelques faits saillants :

- 48 % des personnes proches aidantes indiquent que l'aide qu'ils apportent à leur(s) proche(s) affecte leur propre santé physique
- 53 % rapportent pour leur part que cette responsabilité affecte leur santé psychologique
- 30 % des personnes proches aidantes se sentent illégitimes d'utiliser les mesures de conciliation famille-travail pour s'acquitter de ces responsabilités,

- 38 % estiment que leurs réalités en tant que proche aidant sont mal comprises et mal reconnues par leur employeur.

« Ce travail invisible est un des angles morts de la conciliation famille-travail. Dans notre réflexion collective, il sera très important d'en tenir compte, alors que la société vieillit et que la proche aide constitue un rouage incontournable de notre filet social. Concilivi travaille à une initiative en ce sens et d'autres détails seront communiqués ultérieurement », indique Corinne Vachon Croteau.

Pour consulter les résultats complets du sondage :

<https://tinyurl.com/yviz39y9>

À propos de Concilivi

Concilivi, une initiative du Réseau pour un Québec Famille, a pour mission de contaminer positivement les employeurs pour l'implantation de mesures de conciliation famille-travail adaptées à la nouvelle réalité du travail et aux besoins des employés. Concilivi comprend un sceau de reconnaissance ainsi qu'un centre d'expertise spécialisé en conciliation famille-travail.

Le Sceau Concilivi est une reconnaissance de choix qu'une organisation peut détenir pour faire valoir son engagement en matière de conciliation famille-travail. Pour sa part, le Centre d'expertise constitue le volet de recherche et d'innovation de Concilivi. Les travaux du Centre d'expertise permettent notamment d'assurer une vigie en continu pour être à l'affût des dernières tendances du marché.

[Page Facebook](#) | [Page Linked in](#) | [Site internet](#)

Méthodologie du sondage

L'étude a été réalisée au moyen d'un sondage Web auprès de 3 030 travailleurs québécois étant soit parent, soit proche aidant et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. Les données ont été collectées du 6 au 27 juin 2023. Les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, le revenu familial, la région et la scolarité, de manière à les rendre représentatifs de la population à l'étude. À titre indicatif, un échantillon probabiliste de 3 030 répondants aurait une marge d'erreur de +/-1,8% 19 fois sur 20.

- 30-

Source : Concilivi / Réseau pour un Québec Famille

Renseignements : Josée Massicotte / 514 388-0169 / josemassicotte@gmail.com